

### Préambule

La visite de quartier est un temps privilégié destinée à répondre aux problématiques à la fois du quotidien mais également celles qui demandent une étude plus approfondie en commission.

C'est un temps d'échange et de proximité avec des propositions pragmatiques issues d'une réflexion collective.

Avant de débiter cette visite de quartier, Monsieur le Maire, informe les participants de l'avancé des grands projets.

Tout d'abord l'Avenue Nationale. Les marchés de travaux sont en publication, les entreprises candidatent pour obtenir les marchés de travaux. Ces derniers devraient commencer pour le dernier trimestre 2019. Une information plus large sera faite d'ici fin juin et une réunion publique sera programmée fin septembre-début octobre 2019.

Sur les travaux de l'accueil et la création du guichet unique, la dernière phase est en cours. Après avoir modifié les horaires d'ouverture aux besoins de la population et mis en place le portail famille, il est maintenant planifié la réalisation proprement dit. Les travaux débiteront fin juin pour une réception en octobre 2019. Une inauguration sera faite pour présenter à la population son nouvel espace d'accueil et de renseignement.

### A. Voirie

#### a. Vitesse excessive et signalisation

Sur les trois lieux de rendez-vous, la plupart des participants ont fait remonter un dénominateur commun : la vitesse et les difficultés inerrant au stationnement dans le secteur.

Problématique de longue date : l'Avenue de l'Etang, la rue des Platanes, la rue Cytises mais plus largement l'ensemble du quartier de la GAUTRIE subissent à la fois le non-respect de la signalisation verticale comme les stops l'Avenue de l'Etang, à la fois des problèmes de stationnement comme aux abords du square de l'escargot ou la rue de Cytises et à la fois des passages de véhicule à des vitesses excessives.

Sur la problématique du non-respect du Code de la route, la ville rappelle que même si une surveillance peut être mise à des moments spécifiques de la journée (entrée ou sortie d'école par exemple), il est de la responsabilité de chaque conducteur de respecter le code de la route.

Force est de constater que les différentes interventions de la ville et de Le Mans Métropole ne résolvent pas ces problématiques récurrentes.

C'est pourquoi, bien plus qu'une intervention à l'échelle de la rue, en somme au coup par coup ; la ville d'Arnage va demander une « étude de trafic ». Cette étude devra regarder l'organisation de la circulation et du stationnement à l'échelle du quartier. Elle devra proposer des scénarios d'aménagement possibles devant permettre à la fois d'abaisser significativement la vitesse (par des aménagements de type quilles par exemple), mais aussi une organisation du stationnement raisonnée et adaptée à la demande tout en répondant à la nécessité des continuités piétonnes sur les trottoirs.

Pour ce faire, la ville prévoit de planifier comme suivant le projet :

- Envoyer une demande au service circulation de Le Mans Métropole pour diligenter une étude de trafic (mai 2019)
- Procéder aux relevés des vitesses par l'installation d'un radar pédagogique sur l'Avenue de la Gautrie, rue de l'Etang ou rue des Abricotiers. Les radars sont prêtés par Le Mans Métropole pour les 19 communes. Disponibilité et planning à déterminer avec La communauté urbaine.
- Regarder l'importance du trafic par l'installation d'un comptage véhicule.
- Organiser une réunion publique de quartier avec le service circulation pour échanger sur les résultats des comptages, des vitesses et des scénarios possibles d'aménagement. 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

### **b. Réfection de chaussée**

Des riverains ont fait remonter des trous dans la chaussée et sur les trottoirs au niveau de la rue des Abricotiers, rue des Roses, rue des Pommes.

Depuis la visite de quartier, ces demandes ont d'ores et déjà fait l'objet d'une démarche auprès du service voirie de Le Mans Métropole pour intervention.

### **c. Temporisation des feux**

Il est indiqué par les résidents du quartier que les feux, notamment le week-end au niveau du croisement de l'avenue de la Gautrie et du Boulevard Pierre Lefauchaux étaient trop courts. Seules deux à trois voitures peuvent s'engager alors que le boulevard n'a que peu de trafic.

Il en est de même pour les manifestations organisées sur la Gèmerie.

M. Le Maire acquiesce et relaye cette demande auprès des services de Le Mans Métropole pour que le nécessaire soit fait, notamment le week-end et pour le 13 juillet par exemple.

Une demande sera formulée au service voirie à la fin du mois de mai pour que la temporisation des feux le week-end notamment soit modifiée.

#### **B. Mobilité**

##### ***a. Sur l'accès de la SNCF à sa gare de triage***

Le quartier de la Gautrie est toujours impacté, certes dans une moindre mesure, mais encore journalièrement par le passage de camions qui souhaitent accéder à la gare de triage de la SNCF.

M. le Maire informe que la SNCF, après avoir échangé avec la ville, a bien intégré sa part de responsabilité dans l'atteinte à la tranquillité publique, aux dégradations de divers natures telles que les problèmes de voirie, d'arrachage de clôture, de congestion du trafic routier...

Cette dernière, intégrant les difficultés engendrées, a mobilisé une enveloppe d'un million d'euros pour la réalisation des travaux et l'acquisition foncière s'y rapportant.

La réalisation d'un projet d'une telle envergure demande à ce qu'une étude environnementale soit réalisée et transmise aux services de l'Etat pour instruction, qui a mis en avant la présence d'une variété de lupin sur le secteur faisant l'objet d'une surveillance régionale.

La SNCF prend acte des mesures compensatrices de protection et modifie son tracé initial. Elle doit alors échanger pour de nouvelles transactions foncières avec de nouveaux propriétaires.

A ce jour, la ville est informée que les négociations n'avancent plus et que le projet est remis en cause par les difficultés d'acquisition foncière, et ceux, malgré les moyens financiers dont la SNCF dispose.

Cette situation ne pouvant perdurer davantage, la ville a formulé au dernier Conseil Municipal un Vœu d'interpellation au pouvoir public relatif à la réalisation de l'accès Poids Lourds pour accéder à la base travaux située sur la gare de triage.

La ville en appelle donc au pouvoir de l'Etat, seul compétent, pour permettre la réalisation de cette desserte.

La ville et la SNCF s'accordent sur la nécessité d'un tel accès de chantier et sur son caractère d'intérêt public.

### ***b. Sur les retours au dépôt des bus***

Plusieurs riverains informent que des bus SETRAM prennent la rue des AULNES pour rentrer au dépôt. Plus rapide semble-t-il que le Boulevard Lefauchaux, il sera pour autant rappelé à l'Autorité Organisatrice des Transports (la Setram) de passer par le tracé initial.

Par ailleurs, les horaires de bus entre le n°13 et le n°21 ne permettent pas un transfert de ligne satisfaisant.

La ville va faire remonter l'information afin que la SETRAM travaille sur de nouveaux horaires pour la rentrée.

## **C. Aménagement et Urbanisation**

### ***a. Information sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation***

Par arrêté préfectoral du 21 février 2018, la révision des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des communes de Saint-Pavace, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Yvré-L'Evêque, Allonnes et Arnage a été prescrite.

La nécessaire révision du règlement pour prendre en compte les modifications réglementaires et les évolutions du contexte et des enjeux locaux dans la mesure où les PPRI en vigueur et leur règlement datent de 1999 sur la base de la crue de début 1995 et n'ont pas évolué depuis cette date.

Sur Arnage, la nouvelle ligne d'eau prend en compte le croisement des aléas (son intensité) et des enjeux (occupation des sols).

## VISITE DE QUARTIER DU 13 MAI 2019

### Compte - Rendu

Pour le quartier de la GAUTRIE, la ligne d'eau d'une crue centennale est en progression d'environ 20 cm par rapport à celle des anciens PPRI, ce qui implique une augmentation des surfaces inondées par rapport à l'ancien PPRI d'Allonnes-Arnage mais le secteur est par ailleurs pris en compte par les travaux très importants entamés à la CHAUVINIERE pour la zone de rétention.

Par sa topographie et si la carte des aléas montre une élévation de la ligne d'eau, l'élaboration du nouveau PPRNI propose un règlement qui serait plus souple, offrant des droits à construire plus importants notamment dans les zones d'aléas faible à modéré et dans les secteurs fortement urbanisés.

Le document est à l'enquête publique du 17 juin au 17 juillet, deux permanences seront faites en mairie d'Arnage en présence du commissaire enquêteur pour recueillir les avis.

#### ***b. Branchement individuel à la fibre***

Plusieurs résidents s'interrogent sur le raccordement à la fibre.

Monsieur le Maire précise que le concessionnaire ORANGE a sous-traité à une entreprise chargée de faire les raccordements. ORANGE précise que la ville devrait être entièrement raccordée d'ici fin 2021 sauf si certaines habitations demandent des travaux de génie civil.

Arnage ne dispose pas du planning de l'entreprise qui procède au raccordement.

#### ***c. Devenir de la Place de la GAUTRIE***

Des riverains s'interrogent sur le devenir de cette place et de la Ferme de la GAUTRIE.

M. le Maire indique que le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) a identifié le secteur comme un potentiel constructible. Si un porteur de projet se faisait connaître, ce dernier devra respecter l'Orientation Aménagement Programmée définie par les services de Le Mans Métropole mais à ce jour rien n'est entamé.

#### D. Autres

- Une partie de l'éclairage du quartier de la GAUTRIE a été récemment changé et passé en basse tension (LED). A cet effet, des riverains profitant du nouvel éclairage, font état de leurs satisfactions.

M. le Maire prend acte et demandera aux services techniques de la ville de planifier le changement du luminaire au square des Escargot, ancien lampadaire toujours en place.

- M. le Maire a demandé aux services de bien vouloir pavoiser les bâtiments publics des drapeaux Européens et Français. Cette initiative a été remarquée et appréciée.

- Les riverains interrogent sur le droit de brûlage et les nuisances occasionnées lors des manifestations portées par l'ACO.

M. le Maire indique la ville et l'Association Sarthoise de Défense de l'Environnement relayent systématiquement cette information en réunion plénière. Une demande portée par plusieurs communes aurait du sens pour avancer sur cette problématique.

- La ville est interpellée sur la prolifération de chats errants, notamment sur le secteur de la Gèmerie.

M. le Maire précise que la ville a procédé l'année dernière à une première campagne de stérilisation et que cette démarche actait de fait que la ville était le propriétaire légal d'office de ces animaux.

Le GPM est saisi de cette question.

# VISITE DE QUARTIER DU 13 MAI 2019

## Compte - Rendu

### Arnage - Lupin protégé à la Gautrie : la ville en appelle aux autorités

Quotidien Le Maine Libre, lundi 27 mai 2019, 402 mots

Le projet de déviation des camions par l'avenue Piffault est à l'arrêt.

Le coupable, l'empêcheur de mener à bien le projet d'ouverture d'un accès par l'avenue Piffault pour les camions se rendant sur le site de la gare de triage de la SNCF, et du coup redonner aux petites rues de la Gautrie leur quiétude, c'est lui, le lupin réticulé.

Une enveloppe d'un million d'euros

Le lupinus angustifolius, de la classe des fabales, famille des papilionoideaes, espèce florale appréciée généralement dans nos jardins, s'est invité au menu du conseil municipal mercredi soir.

Thierry Cozic, le maire, qui en appelle aux autorités de l'État, a récapitulé : *« Après plus d'un an de passages incessants de poids lourds (jusqu'à 100 par jour pour ravitailler la base logistique des lignes TGV en rails, traversées, et acheminer de vieux wagons pour démantèlement) dans le secteur de la Gautrie, les habitants étaient excédés par les nuisances (circulation, bruit, pollution, dégradation). Alertée de l'atteinte à la tranquillité publique, la SNCF a bien compris notre demande et cherché une autre issue, indépendante, au nord d'Arnage. »*

*« Elle a mobilisé une enveloppe d'un million d'euros pour ces travaux et l'acquisition foncière nécessaire »,* a précisé le maire.

Un projet d'envergure soumis à l'obligation d'étude environnementale : *« Elle a révélé la présence d'une variété de lupin (pas identifié plus tôt car la SNCF traitait) faisant l'objet d'une surveillance régionale. »*

*« On est bien d'accord qu'il faut protéger l'environnement, mais ne peut-il être déplacé ce lupin ? Cela aurait-il une incidence sur sa survie ? »,* a-t-on entendu dans les rangs des élus. Pas si simple apparemment.

Le maire a repris : *« Cela a obligé la SNCF à revoir son tracé initial et à entamer de nouvelles transactions foncières avec d'autres propriétaires. »* Et c'est là où ça coince : *« Les négociations sont hélas closes car un propriétaire demande un montant exorbitant pour sa parcelle »*

L'élu l'avoue : *« C'est affligeant de voir qu'un tel projet d'intérêt public soit ébranlé par des difficultés d'acquisition foncière, malgré les moyens dont dispose la SNCF. »*

Aussi, *« nous en appelons donc au pouvoir de l'État, seul compétent pour permettre la réalisation de cette desserte, projet d'intérêt général »,* a conclu Thierry Cozic.

### ADMINISTRATION GENERALE

*SBL*

*Rapporteur : M. Thierry COZIC*

N° 14

**Objet** : Vœu d'interpellation au pouvoir public relatif à la réalisation de l'accès Poids Lourds pour accéder à la base travaux située sur la gare de triage

Après deux an et demi de passage de poids lourd dans le secteur de la Gautrie afin d'acheminer des anciennes rames SNCF dans leur base chantier pour démantèlement,

Après le travail de concertation de la ville vis-à-vis de la SNCF les alertant sur l'atteinte à la tranquillité publique, aux dégradations de divers natures telles que les problèmes de voirie, d'arrachage de clôture, de congestion du trafic routier...

Le projet d'accès indépendant au nord de la commune devant permettre le contournement du secteur a été acté et nous avons pu nous féliciter de la réussite de notre conservation avec notre interlocuteur : la SNCF.

Cette dernière, intégrant les problématiques engendrées par son trafic a mobilisé une enveloppe d'un million d'euros pour la réalisation des travaux et l'acquisition foncière s'y rapportant.

La réalisation d'un projet d'une telle envergure demande à ce qu'une étude environnementale soit réalisée et transmise aux services de l'Etat pour instruction.

Les pouvoirs publics étatiques ont alors identifié une variété de Lupin sur le secteur faisant l'objet d'une surveillance régionale.

La SNCF prend acte des mesures compensatrices de protection et modifie son tracé initial. Elle doit alors échanger pour de nouvelles transactions foncières avec d'autres propriétaires.

A ce jour, la ville s'émeut de voir le projet ébranlé par les difficultés d'acquisition foncière rencontrées par la SNCF et ceux, malgré les moyens financiers dont elle dispose.

La ville en appelle donc au pouvoir de l'Etat, seul compétent pour permettre la réalisation de cette desserte.

Ville, riverains et entreprise s'accordent sur la nécessité d'un tel accès de chantier et sur son caractère d'intérêt général et souhaitent sa réalisation au plus vite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**Adopte** le présent vœu.